

CONSEIL MUNICIPAL

du 6 Mai 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 30 avril 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 6 mai 2021)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 6 mai 2021)
M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Anaïs TOURRE, en date du 6 mai 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 6 mai 2021)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 6 mai 2021)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 6 mai 2021)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 3 mai 2021)

Mesdames Sylvie OSSARD et Anaïs TOURRE ont été élues secrétaires de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Administration générale

DEL032-21 Mise à jour du tableau annexe des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux

Le conseil municipal a adopté par délibération n° DEL030-20 les indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux. Dans un objectif de transparence et à enveloppe budgétaire constante, le conseil municipal a été invité à valider la modification du tableau nominatif récapitulatif des indemnités.

La mise à jour opérée fait suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Alizé Bachimon, intervenue le 3 octobre 2020, pour raisons professionnelles. En conséquence, Monsieur Vincent Mercier, adjoint au maire en charge de la vie locale et des associations, devient l'élu référent à la communication.

Par ailleurs, le besoin s'étant fait jour d'investir un(e) élu(e) du conseil municipal concernant le suivi des questions liées au logement, M^{me} Pascale Coninx a été nommée conseillère déléguée en charge de ce dossier, par arrêté du Maire. Il a été précisé que ces changements s'effectuent « à enveloppe budgétaire constante ».

En conséquence, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, annexée à la présente délibération.

Environnement

DEL033-21 Extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire a rappelé la volonté de la municipalité d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche a été accompagnée d'une information de la population par le biais d'une réunion publique le 27 avril dernier. Elle a été annoncée sur le site internet de la ville et a également fait l'objet d'un article paru dans le bulletin d'information municipal.

Elle sera également assortie d'une signalisation spécifique.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction ainsi que les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Pierre Verri a répondu ensuite à la question orale écrite au conseil municipal par les élus du groupes « Gières Avenir village citoyen ».

QUESTION DU GROUPE GIERES AVENIR VILLAGE CITOYEN

Des tags homophobes et antisémites découverts le 1^{er} mars dernier à l'école maternelle René Cassin :

Nous avons été interpellés par les parents d'élèves de l'école René Cassin, suite à la découverte, par le personnel enseignant et les parents d'élèves, des tags homophobes et antisémites sur le mur d'affichage de l'école maternelle.

Mais aussi, sur la dégradation matérielle à l'intérieur de cette école auxquels les enfants ont été choqués lors de la rentrée en classe le lundi 1^{er} mars 2021. Le groupe Gières Avenir soutient les parents d'élèves et le personnel de l'éducation nationale. Nous souhaiterions que tous les élu(es) du conseil municipal avec Monsieur Le Maire fassent une déclaration commune pour dénoncer ces actes de vandalisme au cœur de l'école qui est une institution qui transmet les savoirs mais aussi une institution qui représente notre République.

Monsieur Le Maire seriez-vous d'accord de publier au nom du Conseil Municipal, pour dénoncer ces actes de vandalisme, mais aussi pour soutenir le personnel enseignant et les parents d'élèves sur le site de la Mairie, ainsi que dans la presse locale ? En effet à ce jour, aucun communiqué public à ce sujet n'a été fait par les élu(es) de la majorité et nous le regrettons. Sachons-nous, nous engager, sur la voie et l'exemple que nous ont tracés Monsieur Besserve et les concitoyennes et les concitoyens giérois(es) sous l'occupation.

Nous vous remercions par avance Monsieur Le Maire de votre réponse.

Réponse

« Je vous remercie d'avoir rappelé à notre attention ces faits graves, tant par les dégâts matériels qu'ils ont occasionnés que par leur portée symbolique. Les inscriptions homophobes et antisémites qui ont été constatées sont la négation même des valeurs de tolérance, d'ouverture et de fraternité que nos enseignants s'efforcent chaque jour de transmettre à nos enfants. Ce mépris de principes qui sont au cœur de notre pacte républicain se double d'un mépris de l'institution dont on a cherché à perturber le fonctionnement par des dégradations multiples : vitre et porte cassées, projection de peinture sur les murs chaises et tableaux, matériel informatique endommagé ou volé.

Afin de montrer leur solidarité avec les personnels de l'éducation nationale et les parents d'élèves, les élus et les services de la commune se sont mobilisés avec la plus grande efficacité.

Les faits commis dans l'après-midi du 28 février ont été constatés dans les minutes qui ont suivi grâce à la mobilisation sur place du maire, de l'adjointe à l'éducation, de l'adjoint à la tranquillité publique et du responsable de la police municipale. Ces faits extrêmement graves ont été signalés aux enseignants par l'adjointe à l'éducation en personne, peu après les constations effectuées avec les services de la police nationale et de la police scientifique venue relever les empreintes.

Une équipe de nettoyage de 4 à 5 personnes a été dépêchée sur les lieux, le lendemain aux premières heures de la matinée, afin de procéder à la remise en état des locaux avant la rentrée en classe des écoliers.

A l'exception d'une classe de maternelle qui a dû être délocalisée en salle de jeux jusqu'à 11h30, aucune perturbation n'a été relevée dans le déroulement de cette journée d'école. Cette réactivité remarquable a été saluée de façon unanime par la direction de l'école et par les parents d'élèves. Plus qu'une action de communication, c'est bien ce soutien matériel qui était attendu par les uns et les autres, ainsi que cela a été souligné lors du conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 2 avril. Bien évidemment, ces actes ne doivent pas rester impunis et le maire que je suis a été porter plainte en personne auprès des services de la police nationale. L'enquête est en cours et permettra, nous l'espérons tous, de retrouver et de sanctionner les auteurs de ces délits ».